

## Désignation facultative d'une personne de confiance

Selon l'article L.1111-6 de la Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, « toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. Si le malade le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions.

Lors de toute hospitalisation dans un établissement de santé, il est proposé au malade de désigner une personne de confiance dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Cette désignation est valable pour la durée de l'hospitalisation, à moins que le malade n'en dispose autrement. »

Les dispositions du présent article s'appliquent aux personnes majeures sous curatelle ou sous sauvegarde de justice, mais ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée. Toutefois le juge des tutelles peut, dans cette hypothèse, soit confirmer la mission de la personne de confiance antérieurement désignée, soit révoquer la désignation de celle-ci.

Si le patient ne désire pas désigner de personne de confiance, faire barrer par les soignants ce formulaire en inscrivant dessus « le patient n'a pas souhaité désigner de personne de confiance », dater et signer.

### Je soussigné(e) :

- Nom \_\_\_\_\_
- Nom de jeune fille (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_
- Prénom \_\_\_\_\_
- Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

### désigne :

- Nom \_\_\_\_\_
- Nom de jeune fille (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_
- Prénom \_\_\_\_\_
- Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_
- Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- Téléphone \_\_\_\_\_
- Degré de parenté ou nature des relations avec l'hospitalisé(e) (facultatif)  
\_\_\_\_\_

**en tant que personne de confiance.**

Fait à Strasbourg, le

Signature

Signature de la personne de  
confiance (facultatif)